

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 décembre 2021

N° 308/12/2021 : PROJET ESPACE DE VIE SOCIALE 2022 - 2025 - RENOUELEMENT

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le contrat de ville 2015-2022 classe le centre-ville de Montauban en quartier prioritaire de la ville. Il en parle en ces termes : la spécificité du Cœur de Ville réside dans sa diversité sociale, générationnelle et fonctionnelle. Y coexistent en effet d'une part un tissu économique dynamique (avec une forte présence de services et de commerces) et une classe moyenne active, globalement mieux formée que la moyenne communale, et d'autre part des poches de pauvreté localisées, avec des populations qui cumulent les difficultés (revenu, logement, emploi, mobilité, santé...).

D'autres facteurs sont venus, par la suite, accroître cette paupérisation du centre-ville.

Ces dernières années, un grand nombre de services publics ont fait le choix de s'excentrer du cœur de ville qui s'est trouvé dépourvu de structures sociales et services publics de proximité (CAF, Centre des impôts, Pôle emploi...).

Face à cette situation, le GMCA a souhaité créer une antenne du centre social qui soit adaptée aux besoins de ce quartier. Cette antenne ambitionne de développer des actions afin de favoriser le lien et le mieux vivre et agir ensemble.

Au croisement des regards de la CAF souhaitant mailler les territoires QPV et de la collectivité choisissant de s'engager dans une démarche participative, il est apparu opportun de créer un Espace de Vie Sociale (EVS).

L'Espace de Vie Sociale s'inscrit pleinement dans une approche d'empowerment (de pouvoir d'agir).

En effet, cette notion d'empowerment cherche à mettre en évidence le fait que les personnes les plus fragiles, celles ayant des capitaux limités, ont un pouvoir d'agir afin d'évoquer des problématiques et des besoins qui les concernent dans un but d'améliorer leur quotidien.

Dans cette perspective, laisser la place d'agir à chacun, à travers des accompagnements individuels, des ateliers collectifs, des partenariats, des sorties familles, des animations vacances, des pratiques socioculturelles, permet l'acquisition de compétences pour exprimer ses propres désirs et ses propres projets. L'EVS est en lien quotidien avec les habitants et repère les représentations sociales ou encore les enjeux des quartiers. L'équipe de l'EVS, en travail étroit avec celle du Centre Social, œuvre, sans faille et sans cesse, sur le développement de la créativité de chacun.

L'accueil inconditionnel de l'EVS est la première étape, franchie avec succès. Le lieu est repéré sur le quartier Cœur de Ville. On s'y arrête pour une question précise ou pour échanger quelques minutes, déverser le trop plein d'une émotion, exprimer une envie. La conversation s'engage alors autour de cette envie, perspective d'action/d'animation possible - ou non - sur le quartier. Mais les structures de l'Animation de la Vie Sociale ne sont-elles pas « la fabrique des possibles » ? Nous sommes aux balbutiements de ces rencontres avec les habitants et par conséquent des projets à mener dans et hors les murs.

Le projet social de l'Espace de Vie Sociale Cœur de Ville du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, agréé par la CAF du Tarn-et-Garonne, prend fin le 31 décembre 2021.

L'Espace de Vie Sociale du GMCA a souhaité renouveler la demande d'agrément pour une période de 4 ans allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le dossier de renouvellement est constitué :

➤ Du bilan 2020/2021

En raison de la crise sanitaire, l'EVS s'est adapté au contexte et aux besoins du territoire.

L'accueil des groupes sur des ateliers collectifs a été limité durant de nombreux mois. Il a cependant offert divers services essentiels à la population et a œuvré pour renforcer le lien social.

- Le bilan montre que la fonction accueil est et doit être au cœur du projet social. L'accueil fait vivre des principes et des valeurs comme la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.
- Le bilan pointe le besoin de renforcer les actions à l'accompagnement socio-éducatif des familles et favoriser l'égalité des chances.

- Le bilan montre un intérêt certain quant à la mobilisation des partenaires sur des projets du territoire Cœur de Ville.
- Du diagnostic partagé de territoire
 - L'analyse des données recueillies lors du diagnostic partagé offre un état des lieux fiable permettant de dégager les axes de travail à venir pour un développement social du territoire cohérent au regard des besoins des agents et habitants.
- Du nouveau projet social 2022-2025
 - Le projet de l'Espace de Vie Sociale Cœur de Ville doit répondre aux besoins du territoire en prenant en compte les axes définis suite au diagnostic partagé.

Les axes du projet social 2022– 2025 :

- LA FONCTION D'ACCUEIL

L'accueil est garant d'une bonne communication interne. C'est une activité à part entière qui fait office de veille sociale. C'est un espace d'écoute et de respect de chacun qui rend possible le dialogue et le vivre ensemble en société. L'arrivée d'un habitant sur l'EVS suppose avant tout la recherche d'une solution à la problématique de son insertion sociale, scolaire et ou professionnelle.

- L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCOPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

L'Espace de Vie Sociale reste un gage d'une meilleure connaissance de la société et de ses institutions et ce en créant des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle. Les accompagnateurs de l'EVS abordent la situation de l'utilisateur dans sa globalité. L'aide à la résolution des éventuels problèmes et la réflexion au projet personnel doivent être adaptés à chaque usager.

- EGALITE DES CHANCES ET COHESION SOCIALE POUR TOUS

Le pouvoir d'agir des habitants vise à faire prendre conscience à un individu ou à un groupe de sa capacité à agir sur sa situation ou une situation collective. Il s'agit de partir des autres de leurs besoins et envies et de les accompagner, les soutenir pour qu'ils puissent occuper une place d'acteurs.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider ces orientations en vue de la mise en œuvre du Projet Social 2022/2025, tel qu'annexé à la présente délibération.
- autoriser Monsieur le Président du GMCA à signer les documents inhérents à cette mise en œuvre dont le contrat quadriennal avec la CAF.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
15 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le :
15 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

